

relative à l'extension des services secondaires de télévision.

Le ministre peut-il nous dire quand on peut espérer connaître cette décision de principe qu'étudie en ce moment son ministère?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Kindt: Monsieur l'Orateur, puis-je présenter ma question sous une autre forme?

M. l'Orateur: J'espère que le député formulera différemment la seconde partie de sa question et non la première.

M. Kindt: Monsieur l'Orateur, le ministre me saurait-il gré si j'avais l'obligeance de lui donner la possibilité une fois de plus de répondre à cette question avant que je décide de la présenter après dix heures, étant donné qu'il va assister à un dîner ce soir et qu'il lui faudrait peut-être se présenter en tenue de soirée?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, puis-je répondre maintenant? Il s'agit d'une question de politique administrative qui sera annoncée en temps opportun, sous peu je l'espère.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROJET DE TRANSFERT DE PRISONNIÈRES DU PÉNITENCIER DE KINGSTON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général, puis-je poser une question d'importance très urgente à son suppléant? Étant donné que sera inaugurée officiellement vendredi l'institution de Matsqui pour narcomanes condamnés au pénitencier et qu'on a fait part au solliciteur général du désir exprimé par toutes les narcomanes de la prison des femmes à Kingston, sauf une, de ne pas être transférée à cette institution, le solliciteur général suppléant peut-il dès maintenant remplir la promesse que m'a faite le solliciteur général de me faire part, au début de cette semaine, de la politique du gouvernement concernant cette affaire très importante?

L'hon. Guy Favreau (solliciteur général suppléant): Monsieur l'Orateur, je puis promettre de communiquer la question immédiatement au solliciteur général.

M. Winch: Je crois savoir que le solliciteur général est en Angleterre.

[M. Kindt.]

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA LA DÉCLARATION DU COMMISSAIRE AU SUJET DE LA DEMANDE DU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable président du Conseil privé, qui a assisté à la réunion entre le premier ministre (M. Pearson) et le commissaire de la Gendarmerie royale à la fin du mois de novembre 1964?

Le président du Conseil privé peut-il nous dire si, en plus du dossier Munsinger, le commissaire de la Gendarmerie royale aurait remis au premier ministre ou à lui-même d'autres dossiers concernant d'autres événements identiques, ou à peu près identiques, à celui de l'affaire Munsinger, au cours des dix dernières années?

M. l'Orateur: Comme cette question se rapporte spécifiquement à une enquête actuellement en cours, elle ne peut être acceptée.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, ma question ne regarde en rien la commission royale qui siège actuellement. Je ne fais que demander si, à un moment donné, le commissaire McLelland aurait remis au premier ministre d'autres dossiers identiques, concernant les députés, depuis les dix dernières années. Ceci n'a rien à voir avec l'enquête royale sur l'affaire Munsinger.

M. l'Orateur: Même si j'accepte la suggestion de l'honorable député, à l'effet que sa question ne se rapporte pas à l'enquête à laquelle j'ai fait allusion, il doit quand même reconnaître que cette question n'est pas si urgente qu'elle puisse être posée à l'heure actuelle.

De plus, cette question se rapporte à quelque chose qui a déjà eu lieu et, dans les circonstances, à mon sens, cette question n'est pas acceptable.

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas très bien saisi l'allusion que vous venez de faire, mais si je comprends bien, vous avez indiqué que toute question faisant l'objet d'une enquête royale ne peut être discutée ici à la Chambre. Je tiens à déclarer sans ambages que nous ne pouvons accepter une telle décision.

M. l'Orateur: Non, ce n'est pas ce que j'avais l'intention de dire et j'espère que je n'ai pas dit cela. J'avais l'impression que le député posait une question directement reliée aux témoignages, et dans son contexte restreint, à mon avis, on ne pouvait donc répondre à la question précise.